

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 10<sup>ième</sup> jour d'avril 2014 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Seguin, Joanna Nash, Daniel L. Fournier et Bernard Bazinet

La secrétaire-trésorière adjointe, Carole Brandt et Maja Rohrbach Plamondon sont aussi présentes.

La directrice générale France Bellefleur et les conseillères Anne Poirier et Julia Stuart est absente.

### **Ordre du jour**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Séance ordinaire du 13 mars 2014

#### **3. Adoption du règlement #188, #189, #190 et #191 – Date de la consultation publique**

#### **4. Consultation sur la demande de dérogations mineures**

4.1 Demande de dérogations mineures – 2, rue du Village - Matricule 1893-33-0647 – Bâtiment utilitaire

4.2 Demande de dérogations mineures – 247, chemin de la Rouge – Matricule 1588-28-1075 – Point reporté

#### **5. Demande de dérogations mineures**

5.1 Demande de dérogations mineures – 2, rue du Village - Matricule 1893-33-0647 – Bâtiment utilitaire

5.2 Demande de dérogations mineures – 247, chemin de la Rouge – Matricule 1588-28-1075 – Point reporté

#### **6. Avis de motion et règlements**

6.1 Avis de motion visant à modifier les limites des zones RU-23 et CC-24

6.2 Avis de motion - Règlement #192 visant à remplacer le règlement #185 relatif au traitement des élus municipaux

#### **7. Gestion financière et administrative**

7.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2014

7.2 Location - Arundel Citizens Home

7.3 Déclaration - Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

## **8. Sécurité publique**

8.1 Embauche - Premiers répondants - Madame Robin O'Shaughnessy et Monsieur Éric De Bellefeuille

## **9. Urbanisme**

9.1 CPTAQ – Approbation de la servitude de passage – Matricule 1892-57-3571

## **10. Loisirs et culture**

10.1 Revitalisation du Parc du Ruisseau Beaven – Mandat à Équipe Laurence

10.2 Construction J.P. Provost Inc - Bâtiment utilitaire – Ajout au contrat

10.3 Programme de cours de tennis - Club deTennis La Relance – Été 2014

## **11. Acceptation de la correspondance**

## **12. Rapport des conseillers**

## **13. Période de questions**

## **14. Levée de la séance**

**2014-0059**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0060**

### **2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Séance ordinaire du 13 mars 2014

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2014 tel que déposé.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. Règlements #186, #188, #189, #190 et #191 – Date de la consultation publique**

La mairesse, Madame Guylaine Berlinguette informe les personnes présentes que la consultation publique pour les règlements #186, #188, #189, #190 et #191 aura lieu le mercredi, 30 avril 2014 à 18h à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village, Arundel.

### **4. Consultation sur la demande de dérogations mineures**

#### **4.1 Demande de dérogations mineures – 2, rue du Village - Matricule 1893-33-0647 – Bâtiment utilitaire**

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et la mairesse répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

#### **4.2 Demande de dérogations mineures – 247, chemin de la Rouge – Matricule 1588-28-1075 – Point reporté**

### **5. Demande de dérogations mineures**

2014-0061

#### **5.1 Demande de dérogations mineures – 2, rue du Village - Matricule 1893-33-0647 – Bâtiment utilitaire**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure vise à régulariser la position du bâtiment utilitaire à une distance de 10 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le minimum requis est de 20 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de la construction d'un bâtiment communautaire qui profitera à toute la communauté;

**CONSIDÉRANT** que la rive de ce secteur est déjà occupée par un chemin d'accès pour les camions de pompiers et donc déjà dénaturalisée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun empiètement supplémentaire ne sera réalisé dans la bande de protection riveraine de la rivière Beaven;

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a autorisé l'aménagement d'un parc riverain dans cette rive en 2013;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation du bâtiment utilitaire projeté s'effectuera en complémentarité à ce parc et sera située à l'extérieur de la bande de protection de 10 mètres applicable à cet endroit;

**CONSIDÉRANT** que les efforts déployés par la municipalité d'Arundel, en 2012, pour inverser la pente du chemin d'accès des pompiers et pour aménager un bassin de rétention qui prévient les eaux de ruissellement de se diriger directement dans le ruisseau Beaven, ont permis de corriger un problème important de ruissellement;

**CONSIDÉRANT** que ces derniers aménagements permettront de capter un apport accru de sédiments causé par l'implantation du nouveau bâtiment, s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit du meilleur emplacement pour un bâtiment de cette nature sur cet emplacement, pour des raisons de sécurité, de facilité d'accès et de desserte du plus grand nombre d'utilisateurs;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser la position du bâtiment utilitaire en construction à une distance de dix (10) mètres de la ligne des hautes eaux alors que le minimum requis est de vingt (20) mètres, sur la propriété située au 2, rue du Village, identifiée par le matricule 1893-33-0647.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2 Demande de dérogations mineures – 247, chemin de la Rouge – Matricule 1588-28-1075 – Point reporté**

### **6. Avis de motion et règlements**

#### **6.1 Avis de motion visant à modifier les limites des zones RU-23 et CC-24**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bernard Bazinet que lors d'une séance subséquente, qu'il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 112 et le Plan de zonage pour que et les limites des zones RU-23 à l'est et CC-24 à l'ouest soient délimitées par la rue du Village.

#### **6.2 Avis de motion – Règlement #192 visant à remplacer le règlement #185 relatif au traitement des élus municipaux**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Joanna Nash que lors d'une séance subséquente, qu'elle proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

### **7. Gestion financière et administrative**

**7.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet et résolu que les comptes suivants soient payés :

Bell Canada	332.71\$
Bell Mobilité	56.13\$
Berlinguette, Michel	288.72\$
Central Security*	459.90\$
Construction J.P. Provost Inc.*	46 136.32\$
Corporation Sun Media*	427.71\$
Donovan Experts-Conseils Inc.	3 334.28\$
DWB Consultants	34 090.09\$
Énergies Sonic RN sec*	4 491.59\$
Les Équipements Cloutier*	121.19\$
Hydro Québec	151.77\$
Juteau Ruel Inc.	132.48\$
Les Machineries St-Jovite Inc.*	118.80\$
Loisirs d'Huberdeau Inc.	2 500.00\$
Gilbert P. Miller & Fils Inc*	1 062.37\$
Matériaux R McLaughlin inc*	104.16\$
MRC des Laurentides	53 350.74\$
Pièces d'auto P&B Gareau Inc*	8.73\$
JF Parent Architecte*	827.82\$
Maja Rohrbach Plamondon*	1 395.00\$
Robitaille Équipement Inc.*	246.40\$
SCFP local 4852	840.85\$
Service d'entretien St-Jovite 1987*	369.22\$
Visa*	723.57\$
Salaires et contributions d'employeur + élus	34 806.37\$
Great West	2 898.51\$
Frais de banque	92.62\$

Que les chèques émis suivants soient approuvés :

Construction J.P. Provost Inc	29 424.40\$
Urba + consultant	2 586.94\$
Hydro-Québec	916.75\$
Maja Rohrbach Plamondon	1 890.00\$
Urba + Consultant	2 586.94\$

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de mars 2014, transmis en date du 10 avril 2014.

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Carole Brandt  
Secrétaire-trésorière adjointe

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire agrandir son espace de bureau;

**CONSIDÉRANT** que l'espace de bureau actuel est insuffisant et ne répond plus aux besoins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a présentement un appartement vacant au rez-de-chaussée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil approuve la location de l'appartement vacant au rez-de-chaussée pour un montant mensuel de 315\$ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Déclaration – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM), la secrétaire-trésorière adjointe, Carole Brandt, déclare que les membres du conseil suivants ont suivi la formation obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Guylaine Berlinguette, mairesse  
Daniel L. Fournier, conseiller  
Joanna Nash, conseillère  
Julia Stuart, conseillère  
Marlene Séguin, conseillère

**8. Sécurité publique**

**2014-0064**

**8.1 Embauche - Premiers répondants - Madame Robin O'Shaughnessy et Monsieur Éric De Bellefeuille**

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente inter-municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin de combler deux postes de premier répondant;

**CONSIDÉRANT** que Madame Robin O'Shaughnessy et Monsieur Éric De Bellefeuille ont exprimé leurs intérêts et sont aptes à remplir les critères d'embauche pour le poste de premier répondant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que la municipalité procède à l'embauche de Madame Robin O'Shaughnessy et Monsieur Éric De Bellefeuille et ce, aux conditions présentement en vigueur pour les premiers répondants.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, quitte la séance.

## **9. Urbanisme**

2014-0065

### **9.1 CPTAQ – Approbation de la servitude de passage – Matricule 1892-57-3571**

**CONSIDÉRANT** que l'usage principal de la propriété, identifiée par le matricule 1892-57-3571, située en zone agricole sur laquelle l'établissement d'une servitude est requise est l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'implanter un nouvel usage ou un usage accessoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'implanter un équipement accessoire et que le *Règlement de zonage #112* ne régit aucunement les équipements accessoires qu'il est possible ou non d'installer en territoire agricole ni les conditions de leur installation;

**CONSIDÉRANT** que la ligne d'eau est déjà installée depuis 1990;

**CONSIDÉRANT** que la localisation exacte de la servitude de passage projetée est clairement indiquée sur le plan 21606 feuillets 1 à 3 réalisé par l'arpenteur-géomètre Christian Murray en date du 8 octobre 2013;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne désire pas s'opposer à cette demande de servitude;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil de la municipalité d'Arundel informe la CPTAQ qu'elle ne s'objecte pas à l'établissement d'une servitude pour le passage d'un tuyau d'eau sur la propriété matricule 1892-57-3571 composée d'une partie du lot 12A du rang 3 et que cette servitude est conforme à la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, réintègre la séance.

## **10. Loisirs et culture**

2014-0066

**10.1 Revitalisation du Parc du Ruisseau Beaven – Mandat à Équipe Laurence**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire revitaliser le Parc du Ruisseau Beaven;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu des subventions du gouvernement du Québec et de la MRC des Laurentides afin de réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a besoin d'une aide technique afin de l'assister dans ces travaux pour réaliser les plans et documents de soumission;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la firme Équipe Laurence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séquin

Et résolu que le conseil mandate la firme Équipe Laurence pour le projet de revitalisation du Parc du Ruisseau Beaven selon l'offre de service reçue et ce, pour un montant de 5 173.88\$ taxes incluses

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0067

**10.2 Construction J.P. Provost Inc - Bâtiment utilitaire – Ajout au contrat**

**CONSIDÉRANT** que certaines modifications doivent être apportées au contrat octroyé à Construction J.P. Provost Inc afin d'ajouter certains éléments non-prévus aux plans et devis initiaux pour le bâtiment utilitaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun d'effectuer ces ajouts au bâtiment utilitaire afin de minimiser les coûts futurs de construction pour le parc du Ruisseau Beaven;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil accepte d'ajouter au contrat les travaux suivants : le remplacement du gypse par du contreplaqué au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée pour un montant de 3 074.54\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

2014-0068

**10.3 Programme de cours de tennis – Club de Tennis La Relance – Été 2014**



**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir un programme de cours de tennis d'une durée de huit (8) semaines pour ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT** le succès qu'a connu ce programme durant l'été 2013;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du Club de Tennis La Relance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil accepte l'offre de service du Club de Tennis La Relance pour le programme de cours de tennis d'une durée de huit (8) semaines à raison de trois (3) heures par semaine pour la saison 2014 pour un montant de 910\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2014-0069**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet et résolu que la séance soit levée à 20 :22 heures.

---

Guylaine Berlinguette  
Mairesse

---

Carole Brandt  
Secrétaire-trésorière adjointe